



## Fournisseurs en eau

-----  
Par Anakin99

Bonjour, voilà je suis rentré dans un logement neuf en tant que locataire il y a deux ans. J'ai fait l'erreur de croire que l'eau était inclus dans les charges. J'avais de l'eau et je n'ai reçu aucun courrier pour me mettre en demeure. Dans cette période, il y a eu un changement de fournisseur, je ne sais pas pourquoi. C'est quand j'ai vu un papier me demandant de régulariser l'abonnement, coincé dans ma porte que j'ai compris l'histoire. Alors voilà, je suis en parti responsable bien sur mais je cherche un moyen légal pour m'éviter d'avoir à payer une somme énorme pour moi vu mes moyens. Je n'ai pas signé de contrat. N'ai reçu aucun recommandé. Sur mon loyer est inclus l'eau chaude dans les charges. Que puis je faire svp ? Merci à vous